



SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNE PLACE DEVANT
L'ENTREPRISE C'EST BIEN.
UNE PLACE DEDANS
C'EST MIEUX.

DuoDay
2021



Personnes en situation de handicap et employeurs,
rencontrez-vous! Le **18 novembre**,
créez des duos ensemble.

Inscription sur duoday.fr  **0 800 386 329**

APPEL GRATUIT

#DuoDay2021 #SEEPH2021

Emploi & handicap, et si on commençait par un **DUO** ?

#DuoDay2021 #SEEPH2021

1 jour = 1 rencontre pour un partage d'expériences

Durant une journée, une personne en situation de handicap compose un duo avec un collaborateur d'une entreprise privée ou publique, pour une immersion dans son quotidien professionnel, en présentiel. Le format DuoDay en distantiel peut s'envisager uniquement pour des raisons particulières.

Le DuoDay s'inscrit cette année dans la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées du 15 au 21 novembre 2021.

Qui peut participer ? Et pourquoi ?

Toute personne en situation de handicap de plus de 14 ans et tout collaborateur du secteur privé ou public peuvent constituer un duo.

> Intérêts pour la personne :

- découvrir un environnement de travail et /ou un métier ;
- préciser un parcours professionnel ;
- créer une relation professionnelle ;
- se faire identifier par un recruteur.

> Intérêts pour l'entreprise :

- démystifier le handicap au travail ;
- afficher ses engagements ;
- découvrir de nouveaux talents.



Comment participer ?

> Je me rends sur duoday.fr et je m'inscris en quelques minutes :

- soit je possède déjà un compte, j'y accède en entrant mon identifiant et mon mot de passe des années précédentes ;
- soit c'est la première fois : je suis guidé pas à pas pour créer mon compte.

> Je suis une personne en situation de handicap ou une structure accompagnant une personne :

- je postule directement aux offres de duos qui m'intéressent. Je peux me positionner jusqu'à trois offres d'accueil ;
- je suis l'avancement grâce à mon espace personnel ;
- une fois ma candidature retenue, je peux rentrer en contact avec l'entreprise d'accueil et mon partenaire de duo.

> Je suis un collaborateur volontaire pour constituer un duo :


- je me fais connaître de mon employeur, souvent auprès du service ressources humaines, qui m'indiquera le process mis en place pour l'inscription.

> Je suis le référent DuoDay au sein de mon entreprise :

- je collecte les offres de duos de mes collègues et les poste sur duoday.fr ;
- je suis alerté dès qu'un candidat dépose une candidature ;
- je sélectionne avec les salariés volontaires pour un duo, les personnes en situation de handicap qui seront accueillies et je les contacte pour préparer leur venue.

Pour toute question relative à l'inscription,
une équipe de conseillers se tient à votre disposition :

contact@duoday.fr

 **N°Vert** 0 800 386 329

APPEL GRATUIT

DuoDay vise à démystifier le handicap au travail mais permet aussi dans 10% des situations d'aboutir à une insertion (stage, CDD, CDI) , retrouvez les mesures du plan de relance :



● Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH)

- Bénéficiaire : toute entreprise du secteur privé (secteur marchand et non marchand)
- Éligibilité : recrutement d'un salarié ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, **sans condition d'âge**, dans le cadre d'un CDI ou CDD de plus de trois mois et ayant un salaire inférieur ou égal à deux fois le Smic.
- Mesure : aide de 4 000 € cumulable avec les aides de l'Agefiph.
- Périodicité : applicable aux nouveaux embauchés dont les contrats sont signés jusqu'au 31 décembre 2021.
- Modalité : demande de versement à déposer sur un service en ligne de l'Agence des services et paiement, l'employeur dispose d'un délai de six mois à compter du recrutement pour faire la demande de versement.

● L'aide à l'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) mobilisable pour le public en situation de handicap

- Bénéficiaire : toute entreprise avec des conditions pour les plus de 250 salariés.
- Éligibilité : recrutement d'un salarié dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Mesure : aide de 5 000 € à 8 000 €, selon l'âge de la personne, cumulable avec les aides de l'Agefiph.
- Périodicité : applicable aux contrats signés jusqu'au 31 décembre 2021.
- Modalité : déclenchement automatique lors du dépôt de contrat dès lors qu'il est déposé auprès de l'opérateur de compétences (OPCO).

Liens utiles :

[DuoDay.fr](https://duoday.fr) : Emploi et handicap, et si on commençait par un DUO ?

[Handicap.gouv.fr/DuoDay2021](https://handicap.gouv.fr/DuoDay2021) – Duoday : un duo dans le monde du travail

[Travail.emploi.gouv.fr](https://travail.emploi.gouv.fr) – Emploi et handicap

AMEETH – Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés – **0 809 549 549** (service gratuit + prix appel)

Agefiph – Services et aides financières – **0 800 11 10 09** (service et appel gratuit)

FIPHPF – Services et aides financières aux employeurs publics

SEEPH – Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées



..... Inscriptions et renseignements :

duoday.fr

#DuoDay2021

contact@duoday.fr

 **N°Vert** **0 800 386 329**

APPEL GRATUIT